



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-06-083

**Programme de déploiement
de bornes « IRVE » sur le
territoire du SE60**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi douze juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle des fêtes à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'Assemblée,

**SEANCE
DU 12 JUILLET 2017**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 35

votants : 42

DATE DE CONVOCATION

4 JUILLET 2017

- * Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLEREL Francis (Villers Saint Frambourg) suppléant de Monsieur NOCTON
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LE FLOCH Anne-Marie (Montépilloy) suppléante de Monsieur CORNU
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)
- * Monsieur TESSON Gilles (Montlognon) suppléant de Monsieur FROMENT

Pouvoirs :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur Jérôme BASCHER (Senlis)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) à Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)

- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines) à Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis) à Monsieur BROUDE Jean Louis (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) Madame CORSE-CAYLEOU Isabelle (Senlis)

Ne siègai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)

Ne siègai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 35 présents, 16 absents dont trois représentés par leur suppléant et 7 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé

Le Président de séance expose que le syndicat d'énergie de l'Oise (SE60) a validé un projet de déploiement de 107 bornes de recharges de véhicules électriques et hybrides qui, selon les ratios de l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) permettra de mailler le territoire.

Ce réseau de bornes Mouv'Oise a pour objectif de rassurer les utilisateurs de véhicules électriques et/ou hybrides, en levant l'incertitude de l'autonomie et à favoriser l'éco-mobilité.

Chaque borne Mouv'Oise sera équipée de deux prises pour les voitures (22 kVA pour chaque prise type 2S de standard européen) et de deux prises pour les deux roues (prise type EF de 3 kVA), permettant de recharger deux véhicules simultanément.

Les bornes seront communicantes et reliées à un central de supervision permettant de connaître sa localisation et sa disponibilité.



Le SE 60, en concertation avec les communes et les intercommunalités, a défini les implantations définitives des bornes suivant les critères fixés par l'ADEME. Ont été privilégiés les pôles d'emplois denses, les zones d'activités commerciales, les lieux touristiques.

Pour le territoire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, trois communes sont pressenties pour accueillir des bornes : Senlis (3 bornes), Pontarmé (1 borne), Thiers sur Thève (1 borne).

Le coût d'investissement est financé à 50% par l'ADEME et 25% par le Conseil Départemental de l'Oise et 25% par le SE 60 sur ses fonds propres.

Concernant les coûts de fonctionnement (entretien et dépannage, suivi cartographique, supervision, abonnement électrique et consommation d'électricité), ils ont été évalués à 1 250 euros TTC / an/borne.

Les Communautés de Communes sont sollicitées sur la prise en charge des coûts de fonctionnement et sur les modalités de mise en œuvre du projet fixées dans les conditions techniques, administratives et financières.

Délibération

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37 permettant le transfert de la compétence « *Infrastructure de charge pour véhicules électriques* » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité,

Vu les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « *Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques* », telles qu'annexées à la présente délibération et transférée au SE 60.

Considérant que le SE 60 a souhaité engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble de son territoire, validé par délibération de son Conseil syndical en date du 1^{er} décembre 2015,

Considérant l'intérêt du déploiement de ce projet,

Monsieur le Président demande aux élus communautaires la possibilité d'ajouter une borne de recharge électrique, non comprise initialement dans le document présenté, à savoir la borne qui serait localisée sur le territoire de la Commune de Chamant. Aucun élu n'émet d'objections.

Il demande aux membres du Conseil Communautaire :

- **DE VALIDER** le projet de déploiement de 6 bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides sur les communes de Senlis, Pontarmé, Thiers sur Thève et Chamant sous réserve que ces 4 communes se prononcent favorablement et transfèrent la compétence au SE 60,
- **D'ADOPTER** les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « *infrastructures de charge pour véhicules électriques* » telles qu'annexées,
- **DE DECIDER** de participer au financement du coût de fonctionnement des 6 bornes de recharge installées sur le territoire communautaire, conformément aux conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence ci-annexée,



- **DE S'ENGAGER** à inscrire les dépenses correspondantes au budget communautaire et de donner mandat à Monsieur le Président pour régler les sommes dues au SE 60,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec cette opération.

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 42 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION » les membres du Conseil Communautaire décident :

- **DE VALIDER** le projet de déploiement de 6 bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides sur les communes de Senlis, Pontarmé, Thiers sur Thève et Chamant sous réserve que ces 4 communes se prononcent favorablement et transfèrent la compétence au SE 60,
- **D'ADOPTER** les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » telles qu'annexées,
- **DE DECIDER** de participer au financement du coût de fonctionnement des 6 bornes de recharge installées sur le territoire communautaire, conformément aux conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence ci-annexée,
- **DE S'ENGAGER** à inscrire les dépenses correspondantes au budget communautaire et de donner mandat à Monsieur le Président pour régler les sommes dues au SE 60,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec cette opération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le: 20 JUIL. 2017
et de l'affichage le : 20 JUIL. 2017

Le Président,


Jérôme BASCHER.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le 20 JUIL. 2017

Le Président,


Jérôme BASCHER